



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/>

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 25 AVRIL 2016
DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

En introduction à cette déclaration liminaire, nous reviendrons à nouveau sur le contexte national et le débat sur le projet de loi El Khomri.

Pour **Force Ouvrière**, ce dispositif est un véritable arsenal mis à disposition des patrons pour précariser les salariés par la remise en cause de la hiérarchie des normes du droit du travail, en privilégiant les accords d'entreprises au détriment des accords de branches.

Comme sur d'autres sujets, le gouvernement veut passer en force, et Force Ouvrière a rappelé à la Ministre, les termes fixés par l'article 1 du Code du Travail, obligeant depuis 2007 tout gouvernement à mener une concertation avant tout projet de réforme qui porte sur les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle, ce qui relève du champ de la négociation nationale et interprofessionnelle.

Non seulement les organisations syndicales n'ont pas été concertées sur l'intégralité du projet découvert après sa transmission au Conseil d'État, mais elles n'ont eu aucun document d'orientation présentant des éléments de diagnostic, les objectifs poursuivis, et les principales options du projet de loi Travail.

A cet égard, la Confédération **Force Ouvrière** se réserve le droit d'ester en justice.

Pour **Force Ouvrière**, aucun aménagement de ce projet de loi, conçu dans l'unique but de satisfaire aux exigences du Medef et de faciliter les licenciements, n'est acceptable et il doit purement et simplement être retiré.

Le combat pour le retrait de ce projet de loi Travail n'est pas terminé, et **Force Ouvrière** appelle, d'ores et déjà, à la grève et aux manifestations du 28 avril, à la veille de l'ouverture des débats au parlement.

Pour les agents des Ministère économiques et Financiers, s'inscrire dans cette lutte c'est aussi démontrer leur opposition résolue à toutes les régressions sociales.

En effet, il serait bien illusoire d'imaginer qu'au travers de cette Loi, les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause alors que le Statut Général des fonctionnaires et les statuts particuliers resteraient immuables.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à l'analyse des dispositions du protocole PPCR, que **Force Ouvrière** a refusé de signer et qui prévoit notamment de développer la mobilité et la perméabilité entre les trois versants de la Fonction Publique, grâce à la mise en place de statuts interministériels.

Toujours dans le prolongement de ce protocole PPCR, évidemment mortifère pour nos statuts particuliers, la mise en place du RIFSEEP (Régime tenant compte des Fonctions, des Sujétions, et de l'Engagement Professionnel) va demain consacrer la mobilité des personnels en offrant à l'État Patron, la possibilité de moduler le régime indemnitaire des agents en fonction de leurs changements d'affectation.

Ainsi, pour satisfaire aux orientations du Pacte de responsabilité auquel **Force Ouvrière** continue de s'opposer, le gouvernement poursuit sa politique de remise en cause des droits des salariés du Privé et du Public, et de démantèlement des services publics.

À la DGFIP aussi, l'entreprise de démolition tourne à plein régime. Les réformes en cours ne sont rien d'autres que des réductions de voilure rendues inéluctables du fait d'un manque criant de moyens.

Les suppressions d'emplois s'enchaînent d'année en année au prétexte de prétendus gains de productivité amenés par la dématérialisation et internet. Dans le même temps sont créés pêle-mêle des Centres de contact, des plates-formes et pôles en tous genres et les restructurations /fusions et fermetures des services de proximité se multiplient.

Ces plans de restructurations successifs conduisent, d'ores et déjà, à un resserrement sans précédent du réseau de la DGFIP, et ils mèneront à terme à l'abandon du service public financier de proximité.

Pour **Force Ouvrière**, il est indispensable que notre administration puisse continuer d'assurer un vrai service de proximité avec des moyens adaptés pour continuer de satisfaire aux besoins des usagers, des collectivités et établissements publics au sein des territoires ruraux.

De plus, dans un contexte où une grande partie de la population utilise les modes de paiement traditionnel, et n'a pas forcément accès aux nouvelles technologies, le contact humain et la connaissance des dossiers des agents publics de proximité sont d'autant plus nécessaires pour répondre aux diverses sollicitations.

Poursuivant sa stratégie de recul du service public et selon ses propres termes de « désintoxication » de l'usager, le gouvernement n'en finit plus de promouvoir la télédéclaration et demain la retenue à la source comme l'alpha et l'oméga du développement de la e administration avec à la clé l'illusion de la facilité et de la simplification pour les usagers.

Sur ce point, nous dénonçons aujourd'hui dans ce Comité technique local, la propagande menée par le ministère des Finances et des comptes publics, qui au travers d'une de ces affiches, caricature une mission des agents des Finances Publiques et met la déclaration de revenus papier au musée des antiquités.

Outre le coût financier de cette opération publicitaire, au moment où tous les budgets qui permettent de faire fonctionner les services et d'assurer des conditions de travail décentes

aux personnels sont en régression, le message qui est véhiculé fait nettement passer les agents des Finances Publiques pour des ringards, ce qui est inacceptable !

Pour **F.O.- DGFIP**, cela participe à la politique de remise en cause du professionnalisme et de la technicité des personnels qui n'a d'autre but que de poursuivre la restructuration des services et d'abandonner les missions au fil de l'eau.

F.O.- DGFIP a demandé que cesse immédiatement cette propagande, par respect de tous les agents des Finances Publiques.

Les besoins de la population qui s'expriment actuellement à nos guichets ne vont pas disparaître du fait de la généralisation de la déclaration en ligne, et quant au lancement du prélèvement à la source, non seulement cette usine à gaz va susciter un surcroît de travail dans les services de la DGFIP mais il y a fort à parier qu'il suscitera aussi beaucoup d'interrogations et donc de besoins d'information de la part des citoyens.

Sur ce projet de prélèvement à la source, **FO** réitère son opposition à cette réforme de la collecte de l'impôt, qui constitue d'une part une fausse simplification et d'autre part n'est en rien une réforme fiscale.

Pour **FO** si cette réforme est considérée comme une priorité par le gouvernement l'administration qui la porte devrait être considéré comme prioritaire ! Le Ministre ne l'entend pas ainsi même s'il compare ce chantier à « l'ascension de l'Himalaya ».

Pour **FO** dans un contexte de suppressions d'emplois et de restructurations incessantes les agents risquent fort de manquer d'oxygène et le prélèvement à la source de finir d'asphyxier les services de la DGFIP !

Ce Comité technique local aujourd'hui fait suite au boycott intersyndical de la première convocation de cette instance le 21 avril dernier, en réaction à l'ampleur des projets de restructurations envisagées pour 2017 au sein du réseau de la DGFIP du Finistère.

Comme nous vous l'avons rappelé dans le cadre d'un ordre du jour portant sur des sujets directement liés à l'organisation des services, aux effectifs, aux emplois et aux statuts des personnels, le Comité technique local doit conserver toute sa prééminence en tant qu'instance institutionnelle où siègent les représentants élus des personnels.

Comme nous venons de l'indiquer, l'ordre du jour de ce CTL s'apparente à un catalogue décrivant plusieurs opérations de restructurations du réseau envisagées à l'horizon de 2017.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble de vos fiches qui nous ont été remises en amont de ce Comité technique local.

Sans évoquer à l'instant certaines de leurs erreurs et approximations, nous constatons d'ores et déjà qu'elles s'inscrivent dans le jeu de mécano que notre Direction Générale est en train de mettre en œuvre dans une logique d'abandon des missions de proximité voire d'abandon des missions tout court, avec pour seul objectif de tenter de gérer la pénurie actuelle et future des effectifs !

Avec des projets de ce type visant à regrouper des services actuellement surchargés de travail et exsangues en effectifs, avec d'autres services se trouvant dans la même impasse, tout en laissant entendre que demain, la qualité du travail sera en amélioration, vous ne pourrez, Madame La Présidente, qu'engendrer la démotivation des personnels et tout aussi grave, leur perte de confiance vis à vis de leur administration.

Concernant le point d'ordre du jour en relation avec la campagne déclarative, nous reviendrons en séance sur les conditions d'organisation de cette opération annuelle qui mobilise toutes les compétences et le professionnalisme des agents.

Pour **FO** et compte tenu de l'affluence des usagers à nos guichets, l'accueil demeure une mission centrale que la DGFIP se doit de renforcer.

Dans ce contexte d'affluence et de complexité de la mission d'accueil, **FO DGFIP** reste très réservé sur le fait d'en confier certains de ses aspects à des volontaires du Service Civique.

F.O.- DGFIP rappelle sa position sur un dispositif qui s'inscrit dans le cadre d'une commande Présidentielle électoraliste, visant à retarder au maximum l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.

Plutôt que de recruter des fonctionnaires par voie de concours, donc sous statut, le gouvernement propose à des jeunes volontaires d'exercer des missions de la DGFIP pour une rémunération de 573 € ! Après le recours aux PACTE, l'apprentissage, le service civique s'impose comme une nouvelle entorse au Statut Général.

Pour conclure, nous évoquerons le groupe de travail national du 25 février 2016 sur le secteur public local et nous souhaiterions, Madame La Présidente, connaître vos intentions sur le sujet.

En effet lors de cette réunion de février dernier, la DGFIP a exposé son intention de créer des Centres de Services Communs au sein desquels elle envisage d'expérimenter un mode d'exercice en « back office » de la gestion comptable dans le secteur public local.

Pour **F.O. DGFIP**, ce dispositif de prise en main industrielle des missions du secteur local, ne pourrait que fragiliser la position du comptable principal, se retrouvant personnellement et pécuniairement responsable de procédures à distance d'exécution de dépenses et de recouvrement de recettes.

F.O.- DGFIP réaffirme ses revendications pour l'accomplissement de toutes les missions de la DGFIP sur tout le territoire pour le bénéfice de tous nos partenaires et de tous les citoyens, à savoir : l'arrêt des suppressions d'emplois, le renforcement par le recrutement immédiat de fonctionnaires de catégories A,B,C.